



N° 2026-019

SH

Services Techniques  
[services.techniques@gond-pontouvre.fr](mailto:services.techniques@gond-pontouvre.fr)  
Tél : 05.45.68.87.67

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**MAIRIE DE GOND-PONTOUVRE**

**Permission de voirie - Arrêté de Circulation**

**Fermeture à toute utilisation pour cause d'intempéries**

Le Stade A et le Stade B du Treuil

Le Maire de la Commune de GOND-PONTOUVRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-2, L2214-4,

Vu la demande du 29 janvier 2026, de Hôtel de Ville GOND PONTOUVRE - Avenue du Général de Gaulle 16160 GOND PONTOUVRE,

Considérant qu'en raison des intempéries, le terrain étant devenu fragile et impraticable, il importe de réglementer l'utilisation du stade et de fermer à toute utilisation le Stade A et le Stade B du Treuil – 16160 Gond-Pontouvre,

**ARRETE**

**Article 1 - Pendant la durée de fermeture : du 29 janvier au 05 février 2026**

- Obligation d'afficher le présent arrêté et pendant toute sa durée.
- Stade fermé à toute utilisation sauf au personnel municipal habilité.

**Article 2 -Les organisateurs sont prévenus de cette interdiction.**

**Article 3 -Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**

**Article 5 -Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, de Poitiers (15 rue de Blossac – 86000 POITIERS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.**

**Article 6 -Le Maire de Gond-Pontouvre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.**

Gond-Pontouvre, le 29 janvier 2026

L'Adjoint aux Travaux

Bruno PIERRE

